N° 291. Jeudi 7 Décembre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — Payable
„ la province - 8 — d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poote*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la dction *franc de port*.

LA HAYE, MERCREDI 6 DECEMBRE.

Nous faisons distribuer aujourd'hui à nos abonnés ayant droit à cette distribution, le 6me volume de *Jérome Paturot à la recherche de la meilleure des républiques* par Louis Reybaud.

Revue politique.

En attendant que les événements viennent et se déroulent d'eux-mêmes, il peut être permis à l'œil du politique d'examiner un instant de quelle manière pourrait se résoudre le problème ouvert par le départ du pape Pie IX, condamné à quitter cette ville dont il a été le bienfaiteur et le père.

Il est une combinaison qui serait grande et honorable pour la France. Supposons que la république de février ait les conditions de force et de durée que les augures qui lui sont favorables lui attribuent; supposons de plus qu'elle veuille et puisse admettre l'existence des sociétés et des gouvernements fondés sur d'autres principes que le sien; supposons qu'elle ait cette liberté d'action extérieure qu'assurent une organisation gouvernementale vigoureuse, le calme, l'ordre et la prospérité au dedans, des finances bien ordonnées, et des recettes et des dépenses bien équilibrées, une grande carrière s'ouvre aujourd'hui devant elle. D'abord, elle offre au pape Pie IX une magnifique hospitalité; ensuite, donnant la main aux gouvernements italiens, au Piémont, rassuré sur son existence, à Naples même, comme à tous les Etats de la Péninsule, elle institue, par son influence et sous son protectorat, une fédération italienne, au sommet de laquelle elle place Rome, rentrée sous les lois du pape Pie IX, devenue la tête de l'Italie, formée d'Etats indépendants reliés par le nœud de la fraternité italique. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, la pierre d'achoppement contre laquelle vient de se briser l'autorité du souverain pontife, c'est l'impossibilité où il s'est trouvé, comme pape, comme prince, de satisfaire cette aspiration des esprits et des cœurs vers la nationalité italienne qui agite en ce moment tous les peuples de la Péninsule.

Pour exécuter cette combinaison, il faudrait un gouvernement fortement établi, maître de ses actions extérieures, parce qu'il n'a pas d'inquiétudes au dedans, puissant par l'ordre, par la prospérité, par la bonne situation des finances, et trouvant des alliés en Italie, parce qu'il admet et respecte le principe de tous les gouvernements, et qu'il évite de violer envers les sociétés établies sur des bases autres que la sienne, les lois de cette religion politique qu'on appelle le droit des gens. Mais au lieu de trouver en France un gouvernement placé dans ces conditions, nous voyons dans ses gouvernants d'aujourd'hui des hommes de parti, aux idées étroites et exclusives, des adeptes de la politique de rayonnement et de diplomatie sympathique, qui ne rêvent que propagande; des conspirateurs mal guéris de leur monomanie conspiratrice, qui battent des mains à tout cratère révolutionnaire qui s'ouvre, à tout gouvernement qui tombe, dont le cœur palpite au seul nom de barricade, et qui réussissent à peine à cacher, par une affectation de modération hypocrite, leur sympathie pour tous les conspirateurs, leur haine pour tous les gouvernements monarchiques. Est-ce dans de pareilles conditions que la république établie, disons mieux, échafaudée en France, pourrait entrer dans la carrière que les derniers événements de Rome ont ouverte devant elle?

En dehors de cette combinaison, qu'y a-t-il? une autre non moins belle et bien capable de tenter un gouvernement qui verrait les choses de plus haut et de plus loin. L'Autriche, comprenant que l'Italie lui sera toujours plutôt un embarras qu'un secours, pourrait renoncer avec une habile générosité à ses possessions d'Italie, et provoquer dans un congrès européen la formation de la fédération italique, sous le protectorat de l'empire autrichien, en séparant par une sage concession, l'élan honorable de la nationalité italienne de l'aveugle impétuosité des passions révolutionnaires.

Si aucune de ces grandes interventions n'a lieu, l'Italie sera livrée pour un temps indéfini à une anarchie sans bornes et sans nom. Elle s'agitera sans avancer, et piétinera dans une boue mêlée de sang. Car, qu'on le sache bien, ce ne seront ni les assassins de M. Rossi, ni les perturbateurs qui s'agitent sur les autres points de la Péninsule, en encourageant au crime, qui réussiront à créer quelque chose en Italie. Comme toutes les furies, les furies révolutionnaires sont stériles, et le poignard, cette arme des lâches, n'a jamais ouvert à une société des issues vers l'avenir.

Avant-hier, à Paris, on était toujours sans nouvelles du pape. L'incertitude qui règne sur la direction prise par le souverain-pontife après son arrivée à Gaëte, et l'espèce d'anxiété avec laquelle on attend des nouvelles de Pie IX, préoccupent au moins aussi vivement les esprits, en France, que la question de la présidence. Il est vrai que beaucoup de personnes rattachent ces deux faits l'un à l'autre et font dépendre de l'arrivée du souverain-pontife à Marseille ou à Toulon, la chute ou le succès de la candidature du général Cavaignac. Il est, en effet, possible que ce fait exerce une grande influence sur le résultat du scrutin.

Quoi qu'il en soit, l'incertitude était, avant-hier tout aussi grande que la veille, non-seulement sur le lieu vers lequel le pape s'est dirigé, mais même au sujet du bâtiment sur lequel il se serait embarqué. Est-ce sur un bâtiment anglais, français, espagnol? S'est-il rendu à Naples, à Malte, en Espagne, en France? Le navire a-t-il été forcé par le mauvais temps de relâcher en Corse? Tous ces bruits ont couru à Paris et ont trouvé tour à tour des personnes qui y ajoutaient foi. Nous reproduisons plus loin les diverses versions qui nous sont parvenues à ce sujet.

Il est un fait que nous devons faire remarquer, c'est qu'à Marseille, où déjà le 29 novembre on s'étonnait de ne pas voir paraître le *Ténare*, le *Spectateur*, journal religieux, déclarait que l'état de la mer n'avait pu faire aucun obstacle à la marche de ce navire.

Le *Spectateur* est favorable à la candidature du général Cavaignac; on ne peut donc le supposer inspiré par la malveillance envers ce candidat à la présidence. Eh bien! ce journal disait déjà, sous la date du 29, que Pie IX attendrait pour venir en France le résultat du scrutin électoral; que provisoirement il s'était dirigé sur Naples, soit pour se réfugier auprès de l'amiral Baudin, soit pour se rendre à Malte ou le sacré-collége serait convoqué.

Si nous en croyons le même journal, peu de minutes avant son départ le pape aurait chargé deux prêtres partant pour Marseille de porter à l'évêque de cette ville l'expression de son affection, et sa bénédiction toute spéciale pour lui et son diocèse. A quoi bon cette mission, si le pape avait dû venir, de sa personne, à Marseille? Ces deux ecclésiastiques devaient être à Marseille le 29; ils ont dû s'embarquer à Civita-Vecchia le 26; c'est par eux aussi qu'on a dû savoir que le pape s'abstiendrait, quant à présent, de venir en France.

Le gouvernement français a dû ou pu recevoir des nouvelles de Marseille du 3. Comment à l'assurance avec laquelle il avait donné la nouvelle de l'arrivée immédiate du saint-père, ne fait-il pas succéder cette version nouvelle du *Spectateur*, qui ressemble beaucoup à une honnête retraite: que le pape différera de mettre le pied sur le sol français jusqu'à ce que le scrutin électoral ait parlé, ne voulant pas se retrouver face à face avec les Bonaparte, en France, après avoir été chassé de Rome par d'autres Bonaparte?

Ce fait n'est-il pas à signaler aujourd'hui que tout, à ce qu'il parait, est sujet à réclame électorale en France. La présence du pape à Marseille pourra seule dissiper les soupçons.

Les banquets sont encore une fois à l'ordre du jour dans Paris. Avant-hier il y en a eu trois. On lira plus loin les extraits des discours prononcés, à celui des écoles, par M. Ledru-Rollin et par M. Félix Pyat. Le premier a fait, à plusieurs reprises, un appel direct à la révolte et dévoilé sans scrupule les horribles projets des socialistes. Ce ne sont encore là que des excès de paroles; mais qui ne se souvient que l'on a préludé de la même manière à l'insurrection de juin, et qu'avant de régner dans les rues, l'émeute avait depuis longtemps éclaté dans les clubs?

Sans être alarmiste, il n'est guère possible de se dissimuler que d'immenses périls menacent en ce moment Paris et la France.

Le courrier de l'Allemagne est aujourd'hui stérile en nouvelles. Le bruit de la pacification de la Hongrie, par la voie des négociations, prend de plus en plus consistance. Cependant l'envoi de troupes et d'artillerie continue pour ce pays, et le prince de Windischgrätz et le ban de Croatie sont partis le 28 pour l'armée. L'empereur a décoré Jellachich avant son départ de la grand'croix de l'ordre de Léopold; la croix était accompagnée d'une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs.

On est généralement d'avis que l'état de siége de Vienne ne sera levé qu'à la fin de ce mois, et qu'alors la diète reprendra ses séances dans la capitale. Les premières lois qu'elle aura probablement à voter seront celles sur la presse, sur les associations politiques et les gardes nationales. Le programme du ministère et le vote de la diète qui a déclaré nulles les quatre dernières séances de la diète de Vienne (du 28 au 31 octobre) ont produit un effet favorable sur les esprits, et on considère le ministère comme solidement établi et pouvant compter sur une majorité de 140 à 160 voix, tandis que la gauche ne dispose que de 30 voix qui sont encore affaiblies par la démission donnée par plusieurs députés influents, dans la crainte d'être désapprouvés par leurs mandataires. La confiance du monde financier reprend par suite de la déclaration énergique du ministère au sujet du maintien des provinces italiennes, les plus riches de l'empire, que l'on croyait déjà perdues.

On parle à Vienne d'un emprunt volontaire de 60 millions de florins que le gouvernement aurait l'intention de négocier.

MM. de Gagern et Vincke ont quitté Berlin et sont de retour à Francfort; le premier a été de nouveau élu à la présidence du parlement. Les correspondances de Berlin confirment ce que nous avons dit hier de la mission dont on disait chargé M. de Gagern près du roi de Prusse. On pouvait s'attendre à un refus de la part de ce souverain, dès qu'on exigeait de lui une reconnaissance formelle et immédiate. L'autorité du pouvoir central n'est pas assez reconnue ni assez solidement assise pour courir la chance d'un refus qui lui serait fatal; elle n'aurait pas la puissance de faire exécuter ses résolutions; c'est ce qui l'a engagée à faire sonder le terrain par son président. Son pouvoir n'est pas réel; il n'a jamais été que moral, et encore a-t-il déjà beaucoup perdu, à cet égard, de ce qu'il était il y a six mois. Et encore est-il fort à craindre que les Etats allemands ne soient bien loin de montrer cette unanimité qu'ils ont manifestée lors de l'élection de l'archiduc Jean. La *Gazette de Cologne* nous apprend aujourd'hui que la Bavière, le Wurtemberg, le Bade, le grand-duché de Hesse-Darmstadt et le Nassau se sont positivement déclarés pour l'élection définitive de l'archiduc Jean, comme chef de l'Allemagne, en ajoutant que si la Prusse s'y opposait, ils seraient fermement résolus à se retirer et à former l'ancienne confédération germanique.

On conçoit que le parlement allemand doive se trouver embarrassé en ce moment où il s'agit de voter sa constitution, dont l'article 2 contient les dispositions relatives à la *médiatisation* des petits Etats allemands — le prince de Hohenzollern-Sigmaringen a déjà remis le gouvernement de son pays entre les mains du vicaire de l'empire.

Le parlement de Francfort, dans sa séance de lundi dernier, a adopté le système de dualité pour la législature; il y aura une chambre des Etats et une chambre des Communes.

Le conflit entre la couronne et une fraction de l'assemblée nationale de Prusse est loin d'être aplani. Les efforts de MM. de Gagern et de Wincke n'ont pas eu plus de succès que ceux de M. de Grabow et autres médiateurs. Ce que nous apprend cependant une correspondance de Berlin, c'est qu'un grand nombre des membres de l'extrême gauche se sont réunis au parti de M. Unruh; par conséquent, dans la séance d'après-demain, il y aura presque la totalité des membres présents à Brandenbourg. Que l'on ne s'y trompe cependant pas l'intention de la gauche n'est pas, de chercher une réconciliation; au contraire, elle ne fait acte de présence que pour s'emparer du terrain. Nous l'avons déjà dit, la position du gouvernement en présence de la chambre actuelle n'est pas tenable; et même, si M. de Wincke, qui, à aucun prix, ne consentirait à un coup d'état, voulait se charger de former un nouveau ministère, il est difficile de prévoir l'issue de ce déplorable conflit au milieu d'une dissolution de l'assemblée nationale. On parait si bien comprendre cette nécessité à Berlin, que l'idée d'octroyer une constitution, abandonnée un instant, semble être reprise de nouveau.

Aujourd'hui, anniversaire de la naissance du Roi, de nombreux drapeaux flottent au faite des principaux édifices, ainsi qu'aux croisées d'un grand nombre de maisons particulières. A midi, toutes les troupes de la garnison ont été passées en revue. Il y a un grand diner à la Cour, et ce soir, au théâtre national, une représentation grand-gala, où assisteront LL. MM. le Roi et la Reine et tous les membres de la famille royale.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il n'y aura ni illuminations ni réjouissances publiques dans la soirée. La somme qui y était ordinairement consacrée, a été employée par l'autorité communale à une distribution de vivres aux indigents des diverses communions religieuses de La Haye et de Schéveningue. Nous apprenons qu'un grand nombre de personnes, s'associant à cette idée philanthropique, ont fait parvenir à M. le bourgmestre, pour être distribuée en aumônes, la somme que tous les ans à pareil jour elles emploient à illuminer leur maison. C'est ainsi qu'en venant au secours des malheureux on fait bénir de plus en plus par le peuple le nom du Roi.

L'ordonnance suivante du roi de Prusse, qui maintient en vigueur, jusqu'à disposition ultérieure, le tarif des douanes du *Zollverein*, vient d'être publiée en Prusse:

Ordonnance royale concernant la prorogation des tarifs douaniers échéant à la fin de cette année.

Des délibérations ayant lieu en ce moment à Francfort sur une législation douanière commune pour toute l'Allemagne, et les gouvernements des pays appartenant au *Zollverein* ayant, en conséquence, décidé de différer pour le moment la publication d'un tarif rectifié du *Zollverein*, pour la nouvelle période commençant avec l'année 1849, je décide, sur votre rapport du 4 de ce mois, que le tarif des douanes, publié pour les années 1846, 1847 et 1848, reste encore en vigueur, à dater du 1er janvier 1849 jusqu'à disposition ultérieure, ainsi que les ordonnances suivantes, qui en forment le complément.

1. Du 10 octobre 1845, concernant l'élévation provisoire des droits d'entrée sur diverses marchandises;

2. Du 28 octobre 1846, concernant la modification de plusieurs taxes du tarif, savoir:

a. Dans la seconde partie: Modification des droits sur le coton brut et les fils de coton (Pos 2), sur les bois de teinture (Pos 5), fer de carillon (Pos 6), fils de lin, toiles et autres marchandises de lin (Pos 22), bestiaux (Pos 39);

b. Dans la troisième partie: Modification du droit de transit pour le suif.

3. Du 3 mai 1847, concernant les droits d'entrée sur l'huile en tonneaux (Pos 26).

Vous avez à porter cette ordonnance à la connaissance publique par le recueil des lois, et à prendre les mesures nécessaires pour la mettre à exécution.

Sans-Souci, 8 novembre 1848. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.
DE BONIN.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente de livres qui commencera lundi, 11 décembre, chez le libraire van Stockum en cette ville.

Parmi les ouvrages du catalogue provenant en grande partie de la bibliothèque de feu le baron Dedel, ministre des Pays-Bas à Londres, nous remarquons les ouvrages suivants:

L'Atlas historique de KRUSE, de beaucoup supérieur à celui de Lesage (Las Cases);

Un manuscrit précieux pour l'histoire de la Hollande, savoir: *Les délibérations authentiques du conseil d'Etat de la république batave sur la question de savoir s'il fallait donner suite à la proposition de l'empereur Napoléon, tendant à adopter pour la Hollande la forme monarchique*. Ce document porte la signature de M. J. H. Appelins.

La Gazette de Leyde de 1789 à 1808.

La *Correspondance du Comte de Malmesbury*, successivement ministre de la Grande-Bretagne en Espagne, près de Frédéric-le-Grand, Catherine II et à La Haye, ouvrage précieux et indispensable pour l'histoire de la Hollande. Ces 4 volumes coûtent 50 florins à Londres.

Le *Staats-Lexikon* de ROTTECK et WELCKER complet.

Le *Recueil des traités* de MARTENS depuis le commencement jusqu'à nos jours, avec tous les suppléments, ouvrage complet, en 42 volumes.

DE FLASSAN, *De la Diplomatie française*.

Encyclopédie des gens du monde, ouvrage complet en 36 volumes.

HEGEL'S *Werke*, complet, en 21 volumes.

MICHAUD, *Biographie universelle*, complet, en 52 volumes.

Nouvelles d'Italie.

On n'a point reçu aujourd'hui de nouvelles de Gaëte. Hier, on a su que le pape y était arrivé le 26, et que le *Ténare* était parti de Civita-Vecchia, pour se mettre à sa disposition.

Les nouvelles venues par l'Italie et par Marseille n'apportent pas d'autres détails. Ce long retard ne peut être attribué qu'au mauvais temps qui, dans cette saison, rend les communications difficiles, même celles du télégraphe. Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, que le pape, qui est en sûreté à Gaëte, eût retardé quelque peu son embarquement, pour connaître, avant de quitter l'Italie, l'effet que son départ de Rome a pu produire sur la population.

Nous devons sortir bientôt de l'incertitude qui préoccupe tous les esprits, et qui est justifiée par l'intérêt qu'inspire le souverain pontife.

Les journaux et entr'autres *la Patrie*, donnent sur l'arrivé du saint-père à Marseille des détails inexacts.

Voici, du reste, ce que dit la *Patrie* :

« Le gouvernement a, dit-on, reçu une dépêche télégraphique de Marseille, annonçant que le pape a débarqué le 2 au matin dans ce port. M. le ministre des cultes y est arrivé la nuit dernière.

» Demain l'assemblée nommera une députation pour aller recevoir, avec une partie de son bureau, le saint-père, les uns disent jusqu'à Lyon, les autres jusqu'à Bourges. Il est plus que probable que la députation attendra S. S. dans cette ville. Le président du conseil, les ministres des affaires étrangères et de la justice accompagneraient la députation de l'assemblée nationale.

» On ignore si le pape s'arrêtera à Bourges ou viendra immédiatement à Paris. »

Le *Moniteur* d'hier soir publie l'article suivant :

« Une dépêche de l'ambassadeur de France à Naples, en date du 26 novembre, parvenue de Marseille à Paris par voie télégraphique, annonce que le pape est arrivé à Gaëte, le 25 au soir.

» On suppose à Marseille, d'après les vents qui ont régné, que le pape est en Corse. »

Voici quelques détails donnés par le *Spectateur du Midi* sur le départ du pape de Rome; il y a lieu de croire qu'il les tient de quelques-uns des compagnons de voyage de Mgr. Piccolomini et Mgr. Della Porta, prélats romains attachés à la maison du souverain-pontife, et débarqués à Marseille :

« Vendredi soir, 24 novembre, Pie IX, après avoir appelé près de lui quelques-uns de ses plus fidèles amis, et leur avoir recommandé de quitter Rome, était descendu par un escalier détourné dans la cour du Quirinal, où il avait trouvé une voiture de simple apparence, dans laquelle l'attendait M. d'Harcourt, ambassadeur de France.

» Cette voiture put sortir par la porte principale du Quirinal, sans être l'objet d'aucune visite, et elle conduisit hors de Rome, fugitif et désolé, celui que toute l'Italie appelait naguère son *Régénérateur*.

» A ce moment de suprême angoisse, de préoccupation si grave, le pape pensait encore à la France et aux évêques qu'il connaissait plus particulièrement; et, peu de minutes avant son départ, il chargea deux prêtres qui partaient pour Marseille de porter à notre digne et vénérable évêque l'expression de toute son affection et sa bénédiction toute spéciale pour lui et son diocèse.

» Il paraît certain que dans la journée du 26 le peuple a tiré des coups de fusil sur le palais de l'ambassade de France, et que la plus affreuse anarchie a régné dans Rome.

» Quant au pape, on n'a aucun renseignement positif sur la route qu'il a prise. On est porté à croire qu'il s'est embarqué à bord du *Ténare*, à Civita-Vecchia, qu'il est toujours accompagné de M. d'Harcourt, et qu'il s'est dirigé sur Naples, soit pour se réfugier auprès de l'amiral Baudin, soit pour se rendre à Malte, où le sacré-collège serait convoqué. »

Le *Spectateur* ajoute :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons de nouveaux détails, et nous avons la douleur d'annoncer qu'on est dans la plus grande incertitude au sujet du souverain-pontife. Il paraît établi qu'il n'était pas à bord du *Ténare* quand ce bâtiment a quitté Civita-Vecchia, et qui si Pie IX a pu s'embarquer, ce qu'on ignore, il n'a pu le faire qu'à Ostie, où le *Ténare* aurait relâché. »

Le *Sémaphore* de Marseille dit, de son côté :

« Il est certain que le saint-père est attendu à Marseille, et que si à l'heure où nous écrivons ces lignes (neuf heures du soir) il n'est pas encore arrivé, c'est qu'il se sera peut-être rendu à Toulon. Nous avons encore lieu d'attribuer le retard du *Ténare* à un autre motif. Ce vapeur, en quittant Civita-Vecchia, se serait d'abord dirigé du côté de Naples. On suppose que le saint-père désirait avoir une entrevue avec l'amiral Baudin, et qu'il aurait ensuite changé d'avis : le *Ténare*, en effet, a reparu plus tard à l'horizon faisant route vers la France. »

Voici ce que nous lisons dans une de nos correspondances particulières :

« A deux heures le gouvernement n'avait reçu aucune nouvelle de Marseille, postérieure à celles qui ont été publiées ce matin.

» On assure, en ce moment que le pape est demeuré à Naples. Ce qui est certain, c'est que des nouvelles graves de Naples ont motivé ce matin une réunion du conseil des ministres. »

On a occupé beaucoup dans l'assemblée nationale de Paris de l'arrivée du pape à Malte. Cette nouvelle était contredite par quelques membres et affirmée par d'autres.

Le bruit a couru un moment à la chambre que le général Cavaignac monterait à la tribune pour faire une communication. L'assemblée, par ce motif, a été agitée et prêtait peu d'attention à la discussion, d'ailleurs insignifiante, sur le budget des forêts. La séance s'est cependant écoulée sans que le général prit la parole.

L'Estafette publie, de son côté, les lignes suivantes :

« Le gouvernement n'a encore reçu aucune nouvelle de Marseille. On est réduit aux conjectures. Il paraît que l'état de la mer n'a pas permis au vapeur le *Ténare* d'entrer à Marseille. On dit encore que le pape a relâché dans un des ports de l'île de Corse.

» Le bruit a couru que Pie IX avait l'intention de se rendre en Espagne; nous croyons ce bruit dénué de fondement. Voici, dit-on, ce qui a porté à croire que le saint-père allait demander à l'Ibérie une hospitalité momentanée.

» La ligne télégraphique de Bayonne a envoyé au ministère de l'intérieur le duplicata de la dépêche qui annonçait que le pape s'était embarqué sur le *Ténare*. On n'a pas cru devoir reproduire ce document, qui ne jetait aucun jour nouveau sur les événements d'Italie. Le bruit s'était répandu qu'une dépêche télégraphique donnant des nouvelles de Pie IX était arrivée par l'Espagne; on a tiré de là la conséquence que le pape était débarqué en Espagne.

» D'après un autre bruit, répandu dans les couloirs de l'assemblée le pape serait rendu à Malte. Cette supposition est acceptée par beaucoup de personnes. On attribue au gouvernement anglais cette démarche politique. Il circule tant de fausses nouvelles, que nous ne savons à laquelle croire. On dit que la diplomatie anglaise est parvenue à persuader à Pie IX d'attendre à Malte que les circonstances lui permettent de remonter sur le trône pontifical. »

Des renseignements particuliers qui nous parviennent, mais dont nous ne pouvons garantir l'exactitude, feraient supposer que le navire sur lequel s'est embarqué le saint-père aurait pris une direction autre que celle de France.

— On lit dans *il Tempo* (de Naples) du 22 novembre. — En la présence de tous le corps diplomatique, le pape a fait la protestation suivante, dont nous avons scrupuleusement vérifié l'exactitude, et dont nous pouvons garantir l'authenticité :

« Je suis, messieurs, comme prisonnier; on a voulu m'enlever ma garde et m'entourer d'autres personnes. Le doute de ma conduite dans ce moment au tout peuple romaine, est dans le principe d'éviter à tout prix l'effusion du sang fraternel. Je concède tout à ce principe; mais vos seigneuries et l'Europe sauront, ainsi que le monde, que je ne prends pas du tout de mon une part quelconque aux actes du nouveau gouvernement, auquel je me regarde comme entièrement étranger. J'ai conséquemment défendu que l'on abusât de mon nom, et je veux que les formules ordinaires ne soient pas employées. »

Nous avons publié la protestation de S. S. contre l'indigne violence dont elle a été victime, et sa déclaration formelle et absolue de vouloir rester désormais étrangère à tous les actes auxquels se seront livrés les chevaliers du poignard et ses nouveaux ministres. Pour répondre aux vœux du vénérable pontife qui désire que sa parole soit entendue d'un bout du monde à l'autre, nous en avons reproduit l'expression qui a été recueillie par tout le corps diplomatique.

En face de ces faits incontestables, il est curieux de voir avec quel calme apparent et quels termes de respect les élus du 16 novembre cherchent à inaugurer, tant en leur nom qu'au nom de leur auguste prisonnier, leur nouvelle politique.

L'autorité ecclésiastique a ordonné des prières dans tout le diocèse de Naples, pour la délivrance du pontife prisonnier.

— On nous écrit de Rome : Dans le *Café des Beaux-Arts* est exposé le portrait de l'assassin du comte Rossi. On prélude par cet acte de vénération à l'apothéose (sic!) qui lui est préparée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE ROME. — SÉANCE DU 25 NOVEMBRE.

Une heure de l'après-midi. Au banc des ministres est assis le comte Mamiani. Le Senatus de Rome assiste à la séance.

On procède à l'appel nominal, 49 députés sont présents.

Le président annonce qu'attendu la gravité des circonstances, la réunion est déclarée légale.

On dit que deux autres députés vont arriver, et qu'alors on peut procéder.

Le ministre de l'intérieur monte à la tribune et donne lecture de la lettre de sa sainteté au marquis Sachelti.

Mamiani annonce que, dans des moments si difficiles, il avait cru agir en bon citoyen quand il avait accepté le mandat ministériel.

Le ministre Mamiani, après avoir donné lecture de la lettre de sa sainteté, annonce qu'il désire garder ce document entre les mains comme une preuve nouvelle quoique superflue de la légitimité du ministère.

La chambre se déclare en permanence, divisée en 3 commissions : 2 se composent de 18 membres et l'autre de 17. Toute commission, quand elle agira, aura les pouvoirs de la chambre entière; elle délibérera dans les cas d'urgence, et hormis ces cas, elle invitera le président à réunir la chambre entière. Il est proposé de former une commission composée de 5 individus chargés de formuler, conjointement avec le ministère, une adresse à l'Etat et au peuple romain. — Adopté.

On choisit les députés suivants : Bianchi, Armellini, Fusconi, Manzoni et Sturbinelli. Les ministres demandent à se retirer, et ils laissent, pour les représenter dans la salle, le président Muzzarelli et le ministre Mamiani.

2 heures 1/2. — La séance générale de la chambre est terminée.

4 heures. — La capitale est tranquille. La garde nationale est nombreuse dans les postes. Le cercle populaire et national est convoqué pour ce soir dans ses salles ordinaires. — A 5 heures de l'après-midi, il y a réunion des journalistes. (*Patria* du 27.)

— On écrit de Naples, le 23 novembre :

On assure que le nouveau ministère est décidé à accuser devant la chambre des pairs comme prévenus de haute trahison, pour être intervenus au congrès de Turin, les trois honorables députés Silvio, Spaventa, Pietro Leopardi et Guiseppe Massari, collaborateur de la *Patria*. (*Patria* du 29 novembre.)

M. Temple est arrivé hier soir et a reçu la visite du père Ventura. On dit qu'il est porteur de l'ultimatum de la France et de l'Angleterre; les conditions sont à peu près les mêmes que celles du projet de lord Minto, qui n'ont pas été acceptées par le roi de Naples : 1° La Sicile aurait une administration séparée; une constitution particulière; une armée de terre et de mer indigène. Les deux couronnes seraient réunies. Si l'une des deux parties refusait d'admettre cet ultimatum, la question serait remise au sort de la guerre, et la France, ainsi que l'Angleterre, garderaient une stricte neutralité. (*Alba.*)

On écrit de Naples à la date du 24 novembre :

Nous sommes dans la plus grande agitation; un conflit est imminent. Le bruit court que le ministère a donné sa démission.

La nouvelle reproduite par la *Gazette de Gênes*, et d'après laquelle le roi de Naples aurait déclaré la guerre à Rome et à la Toscane, ne paraît pas exacte. Ce sont les exaltés de Naples qui ont fait courir ce bruit.

— On écrit de Livourne que l'ambassadeur de Naples aurait exigé des ambassadeurs de France et d'Angleterre près la cour de Toscane, qu'ils rédigeassent une note dans le sens de la sienne pour obliger ainsi le ministère toscan à donner prompte et complète satisfaction au roi de Naples, sur l'expulsion de son ministre résident. Mais les deux ambassadeurs s'y sont refusés.

Le bruit a couru de la fuite du grand-duc de Toscane; mais rien ne confirme cette nouvelle.

— On écrit de Milan, le 28 novembre : Aujourd'hui a été affiché l'avis de l'emprunt forcé sur le commerce de la ville de Milan. Cet emprunt se monte à 1,500,000 livres, payables en 2 versements, le 1er au 30 novembre, et le 2e au 8 décembre. C'est Montecuccoli qui l'a ordonné par dépêche du 24 courant, où il est dit que la délégation et les membres de la commission des subsistances devant avoir à cœur le bien de la patrie, doivent s'occuper de cet emprunt forcé à 5 0/0, plutôt que de voir l'armée impériale d'Italie revenir aux réquisitions. Passé les époques d'échance, les contribuables auront à payer 10,000 livres tous les 5 jours. (*L'Opinione*, du 30 nov.)

Nouvelles de Suisse.

BERNE, 30 NOVEMBRE. — Avant de se séparer, l'assemblée fédérale a adopté un décret d'une haute utilité, en vertu duquel l'administration des postes sera centralisée dans toute la Suisse, à partir du 1er janvier 1849.

Le grand conseil de Neuchâtel ayant ratifié les mesures arrêtées par les cinq cantons qui composent le diocèse de Lausanne, pour l'exclusion de M. Etienne Marilley de ce siége épiscopal et pour la réorganisation de l'évêché, les portes du château de Chillon se sont ouvertes au prélat captif qui s'est rendu, dit-on, à Gex, où il avait retenu depuis long-temps un appartement.

— L'assemblée fédérale suisse, s'est ajournée, afin de donner le temps au conseil fédéral de préparer les projets de loi nécessités par la nouvelle organisation politique de la Suisse. Ces projets seront probablement confiés à M. Drury, dont les connaissances en matière législative sont depuis longtemps appréciées. C'est probablement une des raisons pour lesquelles on l'a prié d'accepter le portefeuille de la justice et de la police. M. le président Furrer s'est chargé de celui des affaires étrangères; M. le colonel Ochsenbein, de celui de la guerre; M. Frei-Herosé de celui du commerce; M. Munzinger, de celui des finances; M. Naeff, de celui des postes; et M. Franschini, de celui de l'intérieur et des cultes.

— Il n'est pas inutile de rappeler ici comment sont organisés en Suisse les pouvoirs politiques :

L'autorité suprême de la confédération helvétique est exercée par l'assemblée fédérale, composée du conseil national et du conseil des Etats.

Le conseil national se compose des députés nommés directement par le peuple suisse; leur nombre est de 111.

Le conseil des Etats, composé de 44 députés des cantons, est élu par les grands conseils de chaque Etat.

Le conseil fédéral est l'autorité directoriale et exécutive supérieure de la confédération; il est composé de sept membres. Il est nommé par l'assemblée fédérale.

Le président de la confédération et du conseil fédéral est choisi pour une année par l'assemblée fédérale, parmi les sept membres du conseil fédéral.

Le tribunal fédéral, composé de onze membres et de suppléants élus pour trois ans par l'assemblée fédérale, est chargé de l'administration de la justice en matière fédérale.

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES, 5 DÉCEMBRE. — La chambre des représentants a continué hier la discussion du budget des affaires étrangères. Trois orateurs, de mérite divers, ont tenu toute la séance, qui a duré deux heures : M. Thibaut, M. de Luesemans et M. Dechamps.

M. Thibaut a lu un discours dans le sens de celui de M. de Liedekerke.

M. de Luesemans a pris la parole pour expliquer le sens des propositions de la section centrale. La section centrale a considéré la crise financière comme le danger de la situation en Belgique; reconnaissant qu'il est impossible d'y faire face par de nouveaux impôts ou de nouveaux emprunts, elle a pensé qu'il fallait largement répondre au vœu d'économie qui a été exprimé avec une si grande unanimité dans le pays; elle s'est attachée à tenir compte, à la fois des nécessités financières et des nécessités politiques; elle a voulu conserver à la Belgique une représentation à l'étranger, mais elle n'a pas voulu que cette représentation eût d'autre luxe que le strict nécessaire. Le rapporteur a déclaré que d'ailleurs la section centrale se tenait prête à s'incliner devant la décision de la chambre.

M. Dechamps a démontré la nécessité du maintien d'une diplomatie belge, complètement organisée, forte, intelligente et respectée, au plus haut degré. Il a dit sur l'influence morale de la Belgique à l'étranger quelques paroles qui resteront parmi les souvenirs parlementaires auxquels on se reporte le plus volontiers et que l'on cite le plus souvent.

Après avoir terminé l'exposé de ses idées générales sur la Belgique, dans ses relations avec l'Europe politique, il est arrivé à discuter les chiffres du budget, et il a déclaré qu'il voterait pour les propositions du ministère, bien qu'il regrettât que le cabinet se fût laissé aller trop facilement aux réductions. Il comparait les budgets de la Belgique à ceux de la France et de la Hollande, en ce qui concerne la diplomatie, et il trouve que le ministère est allé trop loin dans les réductions.

Nouvelles de France.

PARIS, 4 DÉCEMBRE. — M. le ministre des affaires étrangères avait dit dans les dernières interpellations qui lui avaient été faites sur les négociations avec l'Autriche, relativement à la médiation, que les circonstances dans lesquelles s'était trouvée cette puissance avaient retardé la marche des négociations, et que la ville où les conférences devaient avoir lieu n'avait pu être encore déterminée. Hier, ainsi que nous l'avons annoncé, un courrier arrivé au ministère des affaires étrangères lui a annoncé que c'est à Bruxelles qu'elles seront ouvertes. Cette détermination, consentie par toutes les puissances, va permettre de donner plus d'activité aux négociations.

— Ce matin une foule considérable stationnait sur la place Vendôme, aux environs de l'hôtel habité par Louis Bonaparte; elle s'étendait jusqu'à la rue Neuve-des-Petits-Champs, et de l'autre jusqu'à la rue Castiglione. Les curieux montaient jusqu'à l'appui des fenêtres pour voir à sa sortie le neveu du grand homme. Du reste, cette foule, parfaitement inoffensive, ne causait aucun trouble dans ce quartier.

— La Corse vient encore d'envoyer un Bonaparte à l'assemblée nationale. M. Louis-Lucien Bonaparte a obtenu 1942 suffrages.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 1er décembre :

Hier a eu lieu à bord de la frégate le *Magellan*, l'embarquement du matériel et des bagages de la batterie d'artillerie, de la batterie du génie et d'un bataillon du 33e faisant partie de la brigade expéditionnaire commandée par le général Molière.

Deux autres frégates à vapeur doivent arriver de Toulon pour prendre à bord 2,500 hommes de la brigade.

Une première dépêche ordonnait à l'autorité militaire de tenir les troupes prêtes à s'embarquer et de payer aux officiers la gratification de campagne.

Une deuxième dépêche apportait l'ordre de faire embarquer immédiatement les troupes de la brigade.

— La *Presse* publie en supplément sous ce titre : *Deux déclarations solennelles de M. E. Cavaignac*, un document qui va soulever de grandes colères.

Le général Cavaignac a dit un jour à l'assemblée « que son » père siégeait à la convention, qu'il était heureux et fier d'être » le fils d'un tel homme. » Une autre jour, dans une proclamation à l'armée et aux habitants de l'Algérie : « En me désignant, le » gouvernement a voulu honorer, au nom de la nation, la mémoi» re d'un citoyen vertueux, d'un martyr de la liberté : la mé» moire de mon noble frère est vivante parmi les grands ci» toyens qui m'ont choisi. »

En réponse à ces deux déclarations, la *Presse* fait la biographie du conventionnel J. B. Cavaignac, celle de Godefroy Cavaignac. Il fait suivre le tout de citations empruntées à l'enquête sur les événements de juin.

La biographie montre J. B. Cavaignac votant pour la mort de Louis XVI, faisant à la convention le rapport qui a été suivi des exécutions à jamais déplorables de Verdun, exécutions dans lesquelles périrent qautorze jeunes filles coupables d'avoir présenté des dragées au roi de Prusse.

La biographie de Godefroy Cavaignac rappelle qu'il était président de la Société des Droits de l'Homme, société dont le but, disait-on alors, était l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, la destruction du privilége révoltant de quelques oisifs qui regorgent de superfluités et de richesses dérobées à la multitude, etc. M. Recurt, aujourd'hui préfet de la Seine, faisait également partie de ce comité.

Enfin, les citations empruntées aux dépositions de l'enquête de juin ont pour but de faire voir que M. E. Cavaignac, le candidat actuel à la présidence, aurait pu étouffer l'insurrection en juin beaucoup plus rapidement qu'il ne l'a fait.

— Voici une espèce de proclamation émanant de plusieurs officiers supérieurs :

Un grand nombre d'officiers généraux et d'officiers de tous grades en activité, en disponibilité, en non-activité et en retraite, se sont réunis : et, après une longue discussion animée du plus pur patriotisme, ont arrêté à l'unanimité la résolution ci-après :

D'une part :

Vu le régime exceptionnel en dehors du droit en général et de toute règle administrative, comme aussi de l'art militaire, régime dans lequel les citoyens Cavaignac, Lamoricière et Charras notamment, ont été élevés en Afrique et y ont obtenu un avancement plus que rapide ;

Vu le mépris qu'ils ont fait, dès qu'ils ont été appelés au pouvoir, de toutes les lois et réglements militaires sur lesquels reposent la constitution, la confiance, la discipline et l'avenir dans l'armée ;

Vu leur ingratitude envers tant d'illustres chefs dont la France s'honore ;

Vu la forme acerbe, dure, dédaigneuse, etc., employée par eux lorsqu'il leur a plu de correspondre ou d'avoir quelques rapports avec des camarades ou des citoyens ;

Vu leur conduite militaire au 24 février, au 15 mai, au 24 juin, leur incapacité ou leur mauvais vouloir, attestés par tant de sang inutilement répandu ;

Vu l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir et de tous les moyens administratifs dont ils disposent pour propager et soutenir la candidature de l'un d'eux, dans l'espoir de conserver toutes les hautes fonctions qu'ils occupent ;

Ensemble l'alliance de leur triumvirat avec une coterie ignorante, envieuse, exclusive, égoïste, calomnieuse et dépourvue de tout patriotisme ;

D'autre part :

Vu les glorieux souvenirs de l'empire, la mémoire du génie qui vivra éternellement, la grandeur de son époque, etc., etc. ;

Vu le sacrifice que l'empereur fit deux fois de sa couronne, de sa famille, de sa fortune et de sa personne à la France qu'il a tant aimée ;

Vu les malheurs, la probité, l'exil, le courage, les vastes connaissances dans les codes, les lois, les sciences et l'art militaire, l'administration, les mœurs de la France, les intentions pures et honnêtes, le manifeste si éminemment français, les nobles engagements de Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de l'empereur, envers le peuple et l'armée ;

Ensemble la situation de la France et de l'Europe ;

Sont d'avis, devant Dieu et devant les hommes, que l'armée, officiers, sous-officiers et soldats, appelés à faire un acte de citoyen et non d'obéissance à un ordre militaire, doivent repousser la candidature d'Eugène Cavaignac à la présidence de la république et voter pour :

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Pour et au nom des officiers reunis,
Le général baron SOURD.
Rue de Rivoli, 26.

— On nous répète tous les jours que les socialistes n'attendent que de la propagande pacifique le triomphe de leurs doctrines. Il paraît cependant qu'ils n'ont pas une aversion bien profonde pour les meurtres politiques et pour la propagande aidée de l'assassinat ; voici ce que nous lisons dans *le Peuple*, journal de M. Proudhon, au sujet de l'infâme assassinat de M. Rossi :

« Rossi est poignardé sur les degrés du palais du siége de la chambre des députés. Et le peuple applaudit. Les gendarmes regardent avec indifférence ; les députés continuent leur séance sans s'occuper de cet *incident*... Qui donc oserait dans cette contrée asservie depuis tant de siècles à la triple inquisition de l'église, de la féodalité et de la conquête étrangère, qui donc se permettrait d'élever la voix contre la vengeance populaire, contre le jugement des sociétés secrètes ? »

—Au banquet des écoles, M. Ledru-Rollin a parlé. Jamais, aux jours les plus sanglants de la terreur, on n'entendit un langage plus incendiaire. Ecoutez et jugez :

« Citoyens, mon toast est à cette révolution, à cette révolution qui a fait et fera le tour du monde, et vous le voyez déjà, ce pape qui donna presque le premier le signal de la révolution, la révolution est perdue à Rome, s'il ne proclame pas la république, car le pape fait aujourd'hui comme celui que nous chassâmes en février, il se sauve devant la liberté qui le déborde, et c'est le gouvernement qui envoie au secours de sa personne après avoir laissé périr l'Italie, Vienne, la Pologne et les nobles martyrs dont je vois les noms devant moi. (Cris de Vive Robert Blum ! bravo ! bravo !)

» O mes frères, mes amis ! ne sentez-vous pas dans votre cœur ce sang qui bouillonne, quand on vient vous accuser après avoir voulu nous perdre. Oui, frères ! à la révolution ! *à la révolution que vous allez être obliges de recommencer !* car il ne faut pas de président, encore moins de prétendants. Faut-il donc encore aller chercher deux ou trois vieux conventionnels pour les mettre à votre tête ? Non ! laissons-les jouir des travaux qu'ils ont commencés, et que nous, leurs enfants, nous devons finir.

» Citoyens ! frères ! amis ! vous m'avez compris. Or, le moment n'est pas éloigné où ce ne seront pas des applaudissements que je vous demanderai, mais des armes ! (Oui ! oui ! bravos ! Les chapeaux s'agitent en l'air, trépignements, applaudissements frénétiques.) Ce seront des armes pour chasser nos bourreaux, donner la liberté à nos frères martyrs ! (Bruyants applaudissements. — Oui ! oui !) Jurons de nous défendre, jurons tous, citoyens, d'être révolutionnaires tant qu'il y aura un de nos frères qui ne sera pas libre, et qui aura faim. (Vive Ledru-Rollin ! Vive la république démocratique et sociale !)

L'orateur est descendu de la tribune au milieu des applaudissements, tous voulaient lui presser la main, il s'est placé au milieu du salon en face de la tribune.

M. Félix Pyat est venu ensuite déclarer que nous n'avons pas la république.

« J'ai vu, dit-il, en venant ici, les chevaux d'un riche avec des genouillères, des sabots cirés et bien couverts. Il y avait dans cette voiture moëlleuse un chien bien habillé, et à côté de cette voiture était le peuple, le souverain, balayant la rue, nu-pieds, la besace sur le dos, la faim sur les lèvres, et le riche l'insultant par son équipage. Non, citoyens, non ! nous n'avons pas la république, tant que la presse ne sera pas libre, sans ses 24.000 fr. de cautionnement, tant que nous aurons des frères transportés, des frères malheureux. Non, nous n'avons pas la république ! Savez-vous ce que nous avons, citoyens ? Nous avons une royauté déguisée et pas autre chose. Ah ! j'oubliais, nous avons une république venue d'Afrique, coiffée d'un képi. Nous avons une république venue entre un chapeau et une couronne ; nous avons une république et un homme qui a conjuré l'insurrection pour l'étouffer dans le sang. (Bien ! très-bien !)

» Oui, nous avons une république venue d'Afrique avec un grand sabre qui conjura l'insurrection, qui la fomenta pour mieux l'étouffer dans le sang (Bravo ! trépignements. — Quelques cris : à bas Cavaignac !) Non, citoyens ; nous n'avons par la république, mais nous l'aurons, et le moment n'est pas éloigné (Bruyants applaudissements.)

(*Correspondance particulière.*)

Paris, 4 décembre.

L'agitation que je vous avais signalée dans ma précédente lettre continue, augmente même à mesure qu'approche le jour de l'élection. Cette agitation, entretenue par la polémique des journaux et les discussions des clubs, a remué profondément les populations paisibles des campagnes ; les paysans, si éloignés, jusqu'à présent, des mouvements politiques, ressentent une vague inquiétude et cèdent au courant qui les entraîne. Un instinct secret leur dit que les choses sont mal assises et qu'un péril sérieux menace le pays. On cause politique au village comme à Paris, et la société semble ébranlée jusque dans ses couches les plus profondes.

Vous pouvez compter que si le temps favorise les deux jours consacrés au vote, un nombre immense d'électeurs se présentera au scrutin. Il eût été plus grand encore si le décret avait laissé le collége électoral à la commune. A l'émotion qui gagne de proche en proche les cantons les plus reculés, on dirait que la France comprend qu'il y va de son existence ; ce n'est pas cette fois, la tête seule qui s'agite, c'est le corps tout entier et avec une action qui prouve jusqu'à quel degré la France politique l'a pénétré. Hier, dimanche, dans une plaine, au Bourget, dix à douze mille paysans se sont réunis pour discuter en plein vent la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte.

Les événements qui viennent d'affliger si profondément la chrétienté, l'attitude prise par le gouvernement, la fuite certaine du pape et sa venue problématique en France ont apporté quelque modification dans les chances de l'élection.

Vous comprenez que le gouvernement, exploité par le coterie du *National* avec une impudence dont aucune monarchie n'a donné l'exemple, n'épargnera rien pour tirer de ce grand événement tout le parti possible. Le voltairianisme de M. Armand Marrast ira, s'il le faut, jusqu'à se confesser, et l'incrédulité profonde du général Cavaignac jugera comme Henri IV que le pouvoir vaut bien une messe. Circulaires, affiches, placards, caricatures, pamphlets ne cessent pas d'ailleurs. L'officine Hetz est inépuisable.

Mais au fond de leur jactance officielle, les ministres ne laissent pas d'être sérieusement inquiets ; les nouvelles qui parviennent aux ministères de la guerre et de l'intérieur leur présentent l'état des esprits dans l'armée et en province comme étant médiocrement favorable à la candidature du général. Dans leurs heures d'épanchements, MM. de Lamoricière et Dufaure s'en expliquent à leurs amis et, d'indiscrétions en indiscrétions, ces aveux circulent sur tous les bancs de l'assemblée. L'armée que le président actuel du pouvoir exécutif a cru, après les journées de juin, avoir conquise pour toujours, lui fait défaut de toutes parts. Les officiers ni les soldats ne le soutiennent franchement, et il ne faudrait pas qu'il comptât sur leur dévouement au cas où la coterie du *National* tenterait de pousser le général à un coup d'état. Il serait difficile d'exprimer combien les manières, le ton dédaigneux, les formes brusques du général Lamoricière, les illégalités et le favoritisme de son régime administratif ont blessé les susceptibilités de l'esprit militaire.

Le *Moniteur du soir* affirme que les généraux Oudinot, Changarnier et Charras sont entièrement dévoués à la candidature du général Cavaignac. Ne croyez pas une syllabe de ce démenti donné au *Constitutionnel*. Jamais, au contraire, antagonisme ne fut plus éclatant ni plus profond, surtout de la part des généraux Oudinot et Changarnier, qui se sont prononcés hautement contre leur chef légal. L'un et l'autre savent d'ailleurs qu'ils seront destitués de leurs commandements aussitôt que le général Cavaignac sera proclamé président de la république, au cas où la majorité le désignerait au choix du pays. Cette résolution n'est un secret pour aucun de ceux qui approchent des bureaux du *National* ; elle a été discutée, et adoptée, et déjà même eût-elle reçu son exécution si le général Cavaignac n'avait pas redouté l'effet d'une telle mesure à la veille des élections. On désigne pour futur successeur à donner à M. le général Oudinot, le général Bedeau. Quant au successeur à donner à M. le général Changarnier, le *National* voudrait bien que ce fût M. Clément Thomas, mais il est douteux que la garde nationale se soumette à un tel choix. Il a contre lui le ridicule.

Vous avez pu voir dans les journaux le manifeste signé par le général Sourd ; son effet sera grand dans l'armée ; un effet plus grand encore sera produit par la lettre du maréchal Bugeaud, dont l'autorité sur le soldat n'est contestée par personne. Elle ralliera à la candidature du prince Louis, tous les militaires qui pouvaient hésiter encore.

Il a été question ces jours-ci d'un manifeste en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte adressé aux hommes d'une opinion modérée par les chefs de la réunion de la rue de Poitiers ; MM. Thiers, Molé, Changarnier, de Montalembert, Oudinot, Berreyer devaient le signer. Discuté un instant, il a été abandonné comme inutile. La pensée en était due à *M. le général Changarnier.*

M. le général Bugeaud n'était pas encore arrivé ce matin ; quelques personnes même affirment qu'il ne viendra pas, avant le 20 ou le 25 du mois. Plusieurs de ses amis lui ont fait observer que le parti de l'ordre ayant un point d'appui ferme et dévoué de Paris dans la personne du général Changarnier, il serait sage à lui et utile à tous, qu'il restât en province pour préparer la résistance et grouper autour de lui les gardes nationales dans le cas où une nouvelle insurrection menacerait la France. C'est une éventualité qui ne se réalisera pas, mais qu'il faut prévoir.

Vous savez que les lettres attribuées à M. le général de Lamorcière et M. le maréchal Bugeaud ont *été démenties* par le *Moniteur du soir*. Permettez-moi de rétablir les choses dans toute leur vérité. En niant que le général Lamoricière eût écrit la lettre que rapportait la *Patrie*, le journal officiel était dans le vrai ; il était donc évident que le maréchal Bugeaud n'avait pas eu à répondre au citoyen ministre de la guerre, mais la vérité est qu'une lettre un peu plus courte et un peu plus courtoise, mais disant à peu près les mêmes choses, a été adressée à M. le maréchal Bugeaud par M. le général Cavaignac, et que le maréchal a répondu au président du pouvoir exécutif dans les termes que l'on sait. Le démenti du *Moniteur* est donc de l'escobarderie.

L'élection du maréchal Bugeaud est un des événements qui pouvaient le plus contrarier le gouvernement ; le maréchal a l'habitude du commandement, il exerce sur les régiments une sorte de fascination que ses ennemis eux-mêmes ne sauraient nier, il a de l'esprit et du vif, une grande expérience des choses militaires ; s'il veut se donner le malin plaisir d'attaquer le général de Lamoricière sur les actes de son administration, il lui sera facile de rendre au ministre sa position intenable, mais c'est dans la prévision d'un coup de main ou d'une insurrection qu'on le redoute surtout. On ne doute pas que sa présence, sa parole, son épée n'entraînent l'armée.

Après l'appui que lui prêtent MM. Molé, Thiers, de Broglie, de Montalambert, de Rémusat, Changarnier, Oudinot, Lebreton, il ne manquait au prince Louis que l'appui du maréchal Bugeaud ; cet accord va déterminer les votes de tous les hommes modérés qui craignaient, en se détachant de la candidature du général Cavaignac, d'appeler sur le pays les malheurs de la guerre civile. Ils comprennent à présent que le moyen le plus sûr d'empêcher le retour des sanglantes journées de juin est de se rallier à la candidature du prince Louis, qui aura toujours la majorité relative s'il n'a pas la majorité absolue. Il faut enlever tout prétexte aux faubourgs de faire une manifestation à main armée et forcer, par la masse des suffrages, l'assemblée nationale à choisir celui des candidats qui approchera le plus de la majorité.

Le gouvernement a compris le danger que lui faisait courir le concours de tant d'hommes éminents ; aussi s'est-il empressé d'expédier dans les départements une foule nouvelle d'agents payés sur les fonds spéciaux. Les représentants du peuple des bancs ministériels, transformés en courtiers d'élections, parcourent les provinces et répandent partout les manifestes et les lettres. M. Perrée lui-même, directeur du *Siècle*, est, dans ce moment, en Normandie, où il réchauffe le zèle des populations. Quant à ce furieux zèle de M. Perrée, il s'explique par la promesse qu'on lui a faite du ministère des finances ; ce ministère est son rêve, sa chimère, son *dada ;* mais il y a tout lieu de croire qu'il en sera pour ses frais de tournée, la Normandie étant en masse décidée à voter pour le prince Louis-Napoléon. En somme, les représentants, nommés dans un moment de fièvre révolutionnaire tout-à-fait tombée à présent, n'ont pas une influence bien considérable parmi leurs commettants ; pour n'en citer qu'un exemple, la députation des deux séries ayant adressé aux habitants, en faveur du général Cavaignac, un manifeste que l'honorable M. Demarçay seul s'est dispensé de signer, le département qui était bien disposé pour le général Cavaignac, a subitement tourné et votera pour le prince Louis-Napoléon Bonaparte ; c'est une protestation contre l'intervention des représentants dans une affaire qui ne regarde que le pays.

Bien qu'il soit difficile d'apprécier le chiffre des suffrages que chacun des candidats réunira autour de son nom, et qu'il paraisse impossible, dans l'état des esprits, que l'un d'eux rassemble un peu plus des trois millions de votes qui seront nécessaires pour valider l'élection, le courant qui emporte le pays vers Louis-Napoléon devient de plus en plus irrésistible.

Vous n'ignorez pas que le prince Louis Napoléon s'est mis en rapport avec les chefs de l'opinion modérée dans l'assemblée nationale ; il ne voit qu'eux et veut s'appuyer sur eux exclusivement. Malgré tout ce qu'on a pu dire, le prince leur a paru tout à fait capable de remplir les hautes fonctions auxquelles il aspire. Dans tous les entretiens qu'ils ont eus ensemble sur l'avenir des institutions, le gouvernement, les mœurs, les sympathies de la France, il s'est montré intelligent, instruit, animé d'un sincère et profond désir de faire le bien ; il a du bon sens, le jugement droit, l'esprit sain, l'amour de l'ordre, un bon sentiment de dignité, beaucoup de politesse et de douceur, un calme que rien ne peut ébranler et un sangfroid à toute épreuve. Quant à son courage, on n'en peut douter ; car si folles que soient les tentatives de Strasbourg et de Boulogne, elles témoignent du moins d'une audace qui approche de la témérité. Il y allait de sa vie, et l'on sait comment le prince Louis l'a jouée.

Ce qui lui manque, peut-être, c'est une connaissance exacte de la France qu'il n'a pas vue, mais qu'il étudie avec amour ; il est vrai que Louis-Napoléon Bonaparte est fermément décidé à s'entourer d'hommes habitués aux affaires, et que lui signale l'opinion publique. Il parle peu, mais quand il le fait, c'est avec bon sens et réflexion, et l'on sent que ce qu'il sait, il le sait bien.

C'est sous cet aspect qu'il s'est montré à MM. Molé, Thiers, de Rémusat et à tous les autres membres influents de la rue de Poitiers, avec lesquels il s'est mis en rapport ; c'est ainsi que l'a vu M. le maréchal Bugeaud avec lequel *il est en correspondance.* Je vous disais tout à l'heure que son intention était de s'entourer d'hommes choisis parmi les chefs des opinions modérées ; M. Thiers ne croit pas devoir accepter un portefeuille dans le prochain ministère, mais MM. Barrot, Achille Fould, Victor Hugo en feront probablement partie. On doute généralement que M. le maréchal Bugeaud consente à prendre la direction du ministère de la guerre.

Depuis que la nouvelle du meurtre commis sur la personne de M. Rossi est arrivée à Paris, l'assassinat politique est discuté dans les clubs qui redoublent de violence. Quelques-uns des orateurs n'hésitent pas à le proclamer le plus saint des devoirs. On dirait que les ligueurs ressuscitent ; Dieu veuille que malgré ces horribles harangues, il ne se trouve pas de Jacques Clément à Paris.

P. S. Au moment du départ du courrier, on n'avait encore aucune nouvelle de Pie IX ; le télégraphe était muet et les ministres commençaient à craindre qu'il n'arrivât pas en France. Il est vrai que les lettres de Marseille annoncent que le vent du nord est si furieux que le *Ténare*, petit vapeur de la force de 120 chevaux, aura sans doute été contraint de relâcher en Corse ou aux îles Baléares.

Le parti modéré a pris la résolution d'envoyer à Marseille un des membres de la réunion de la rue de Poitiers pour engager le pape à ne pas écouter les conseils du gouvernement qui chercheraient à le pousser à Paris à travers la France. Ce délégué devrait représenter au souverain pontife, que le parti qui gouverne le pays cherche à l'exploiter et à user de son nom pour peser sur le suffrage universel. Sa dignité doit se refuser à servir d'instrument à une coterie et dans l'état d'agitation où est le pays, le moins qu'il puisse faire est d'attendre à Marseille le résultat des élections.

M. Molé vient d'écrire à M. le maréchal Bugeaud pour le prier, au nom des amis de l'ordre, de venir à Paris ; il y sera après-demain ou dans trois jours au plus tard.

L'attitude que viennent de prendre plusieurs conseils généraux, exemple que d'autres imiteront certainement, inquiète profondément les républicains avancés ; ils y voient le réveil de l'esprit provincial et des empêchements redoutables à toutes leurs tentatives dans l'avenir ; ils comprennent que l'insurrection, cette arme qu'ils ont si habilement maniée au mois de février, se brisera entre leurs mains et que la conquête de Paris, au cas où un coup de main les en rendît maîtres, ne leur soumettrait plus la France.

Les montagnards, dans les réunions qu'ils ont quelquefois chez M. Démosthènes Olivier, se préoccupent vivement des conséquences d'une pareille manifestation ; c'est la ruine de leurs projets ; les plus ardents veulent en braver l'effet ; les autres ne se dissimulent pas que c'est là un obstacle que dans leur orgueilleux optimisme ils n'avaient pas prévu. Le parti de l'ordre suit enfin l'exemple que les républicains lui ont donné sous la monarchie ; ils s'organisent, mais publiquement et à découvert. Si les départements savent s'entendre et se prêter mutuellement un appui, le triomphe des insurrections s'arrêtera désormais aux barrières de Paris.

DE LA PROPRIÉTÉ, PAR M. A. THIERS.

LIVRE TROISIÈME. — DU SOCIALISME.

(*Suite.* — Voir le Journal de La Haye No 287.)

CHAPITRE IX.

DU DROIT AU TRAVAIL.

Que l'obligation imposée à la société de fournir du travail aux ouvriers qui en manquent ne saurait constituer un droit.

Vous n'avez ici qu'une réponse raisonnable, et que je me hâte d'accepter comme excellente, c'est que vous ne pouvez pas ce qu'on exige de vous, c'est que vous ne pouvez donner des places à tous ceux qui en demandent, que vous ne pouvez faire du gouvernement un quincaillier, un marchand de modes, un fabricant de meubles, un décorateur d'appartements, pas plus qu'une collection d'emplois toujours prêts pour qui en voudrait, que l'imaginer serait de la folie, en un mot qu'à l'impossible nul n'est tenu, pas même l'Etat, que par conséquent il n'y a pas d'obligation absolue, mais seulement convenance, urgence de faire le mieux qu'on pourra. Où cela nous conduit-il ? A dire qu'il y a lieu, non pas de proclamer un droit, mais d'invoquer fortement la bienfaisance de l'Etat, de lui imposer le devoir d'employer tous ses moyens pour venir au secours des ouvriers sans travail. En parlant ainsi, tout devient vrai et simple ; tous les dangers cessent ; tous les abus que les partis peuvent faire d'une déclaration insensée, disparaissent. L'Etat ne prend pas l'engagement de tenter l'impossible, d'appointer deux cent mille bras aux ordres des factions, de fournir à tous les ouvriers, le moyen d'interrompre à leur gré les travaux de l'industrie, et d'élever les salaires à leur volonté ; car n'étant obligé qu'à soulager des misères, il a le droit de distinguer entre la misère vraie et la misère feinte, entre le malheur intéressant, digne des secours du pays, ou le malheur factieux. Il n'est plus en présence d'un droit, mais de ce qu'il y a de plus respectable au monde, de l'humanité souffrante, à qui on doit tout, tout excepté l'impossible, excepté la violation des principes sur lesquels la société repose. Et si on répète encore que c'est l'aumône qu'on offre, je répondrai toujours que ce n'est pas l'aumône, mais la bienfaisance, laquelle ne fut jamais une offense, quand elle est accordée par

quelqu'un qui est presque aussi au-dessus de nous que la Providence elle-même, c'est-à-dire par l'Etat, et accordée à des hommes vraiment malheureux, malheureux non par leur faute, mais par celle des événements. Je répondrai que saint Vincent de Paule ne passa jamais pour avoir outragé l'humanité, et qu'enfin ce qu'on ne veut pas accepter à titre de secours, mais à titre de salaire après l'avoir gagné, on ne le gagnerait pas la pioche à la main, on le toucherait sans l'avoir gagné, ce qui serait un acte beaucoup moins honorable que de recevoir un secours.

Cela établi, l'Etat devra s'ingénier pour trouver des moyens, afin de parer à ces cruels chômages. Il ne pourra pas tout ce qu'on lui demandera, mais avec de la prévoyance il pourra quelque chose, et même beaucoup, car l'Etat n'a pas moins que des murailles, des machines, des vaisseaux, des cordages, des fusils, des canons, des voitures, des harnais, des souliers, des habits, des chapeaux, du drap, de la toile, des palais, des églises à exécuter; et une administration habile, qui réserverait ces travaux si divers pour les temps de chômage, qui pour certaines fabrications, telles que machines, armes, voitures, draps, toiles, aurait des établissements susceptibles de s'étendre ou de se restreindre à volonté, qui, pour les places fortes ou les palais à construire, aurait ses devis préparés, et les tiendrait prêts pour les moments où l'industrie privée interromprait ses travaux, qui recueillerait ainsi sur le marché général les bras inoccupés, comme certains spéculateurs achètent les effets publics dépréciés; qui à cette prévoyance administrative joindrait la prévoyance financière, et garderait sa dette flottante libre et dégagée, de manière à trouver de l'argent quand personne n'en aurait plus, une administration qui se donnerait tous ces soins difficiles, mais non impossibles, parviendrait à diminuer beaucoup le mal, sans réussir toutefois à le supprimer en entier. Car si l'état doit fabriquer du drap de troupes ou de la la toile à voiles, si même il devrait songer à décorer le plafond du musée du Louvre, aujourd'hui pauvre et nu comme le toit d'une écurie, il n'aurait pourtant pas des cachemires ou des bijoux à commander; il ne pourrait donc pourvoir à tout, et il ne resterait toujours pour moyen définitif et complémentaire à l'égare de certaines classes d'ouvriers, que la bienfaisance, noblement faite et dignement acceptée. Il ne pourrait enfin jamais remplir ce devoir absolu de donner sur la sommation de quiconque se présenterait, un travail conforme à la profession du réclamant, depuis une serrure, une montre, ou une aune de dentelle, jusqu'à une place de magistrature ou de finance. Ce prétendu droit, auquel ne correspondrait que l'impossible, n'est qu'un prétexte inventé par les factions pour avoir le moyen de lever à leur profit des armées soldées par le trésor.

Qu'on ne prétende donc plus que nous voulons laisser mourir de faim l'homme sans travail, car je réponds que nous nourrirons l'homme dépourvu de travail, sans lui donner toutefois ni un salaire égal à celui des temps prospères, ni un salaire qu'il touche sans travailler, ni un salaire qui lui permette de faire monter violemment la main-d'œuvre, ni un salaire enfin qui lui serve à être le soldat de la guerre civile. Un salaire de ce genre, aucun Etat n'y pourrait suffire, et ne doit même songer à y suffire; car il commettrait un suicide, un attentat contre la société, en l'accordant. Ce cri d'humanité qu'on affecte de pousser quand il s'agit du droit au travail, n'est donc qu'un cri simulé, imitant la voix du malheur, et ne décelant en réalité que la voix des factions.

Telle est la solidité du troisième et dernier moyen imaginé par les socialistes. On voit qu'il vaut l'*association* et la *réciprocité*. Mais il reste une conclusion à tirer de tout ceci, ce sera le sujet du dernier chapitre de ce livre.

CHAPITRE X.

DU CARACTÈRE GÉNÉRAL DES SOCIALISTES.

Que les socialistes en réalité attaquent autant la propriété que les communistes eux mêmes, et ne s'occupent que d'une petite partie du peuple, de celle qui est agglomeree dans les villes.

Résumons ce qui précède.

Les socialistes, voulant se distinguer des communistes, considérant même la qualification de communistes comme un outrage, ont inventé ces trois choses.

L'association;
La réciprocité;
Le droit au travail.

L'association, qui consiste à réunir entre elles certaines classes d'ouvriers pour spéculer sur un capital fourni par l'Etat, ou formé de leurs économies, afin de leur procurer les bénéfices du maître, et de soutenir le prix que la concurrence tend sans cesse à avilir;

La réciprocité, qui, poursuivant un but opposé, décrète le bon marché, le commande par une réduction arbitraire de toutes les valeurs, substitue au numéraire un papier que délivrerait une banque d'échange, et dont l'avantage serait de ne jamais se refuser, de ne jamais se faire payer à un taux usuraire comme l'or et l'argent;

Enfin le droit au travail, qui affiche la prétention de faire cesser toute misère, en assurant à tout homme inoccupé un emploi immédiat de ses bras.

J'ai prouvé que le premier de ces systèmes, l'association, procurait à quelques travailleurs privilégiés le moyen de spéculer aux dépens de tous les autres, si l'Etat était contraint à fournir le capital, et les exposerait à se ruiner si le capital était formé avec leurs économies; qu'il supprimait dans l'industrie le seul vrai principe d'action, c'est-à-dire l'intérêt privé, qu'il y introduisait l'anarchie, et qu'il n'échappait à la ruine qu'en créant le monopole au profit de quelques industries, par la suppression de la concurrence; qu'enfin en supposant qu'il fût praticable, il ne s'occupait que de quelques classes d'ouvriers, les classes agglomerées dans les grands ateliers.

J'ai prouvé que le second de ces systèmes, la réciprocité, contradictoire avec le premier, poursuivant le bon marché au lieu de la cherté, était tout aussi chimérique, car si on réussissait on ne ferait rien, tout le monde ayant perdu autant qu'il aurait gagné; mais qu'on ne réussirait point, parce que les valeurs sont de leur nature insaisissables; qu'on atteindrait les unes, non les autres, et qu'on aurait ainsi frappé de spoliation le petit nombre de celles sur lesquelles on aurait agi; que le nouveau papier substitué au numéraire, ou se donnerait à tout venant, et ne vaudrait rien, ou, s'il ne se donnait qu'avec des précautions rassurantes, serait aussi enclin à se refuser, à se faire payer cher que le numéraire lui-même; que ce moyen enfin, fût-il pratiqué, n'aiderait pas plus que le précédent la masse des ouvriers, ceux des campagnes surtout demeurant forcément inconnus des banques qui délivreraient le papier.

Quant au troisième système, j'ai prouvé que l'Etat ne pouvait reconnaître un droit auquel il serait dans l'impossibilité de satisfaire, dont l'exercice serait ouvert dans quelques moments et pas dans tous, invocable par certaines classes et point par certaines autres; que proclamer un droit formel, c'était créer dans les grandes villes des ateliers nationaux indissolubles, constitutionnellement autorisés à s'insurger, si on voulait les dissoudre; que l'Etat devait donner des secours abondants, mais ne pouvait faire davantage; que cette troisième invention, enfin, comme les autres, s'occupait de quelques ouvriers agglomérés, et d'eux seulement.

Le premier caractère de ces divers systèmes est de se contredire les uns les autres, car l'un associe les ouvriers pour lutter contre le bon marché, l'autre, au contraire, veut produire ce bon marché par des lois; le dernier, excluant les deux premiers et allant droit au but, veut que l'état paye à tant par jour l'ouvrier qui n'a pas d'ouvrage, ou qui n'en trouve pas à son goût. Le second caractère de ces systèmes est d'être chimériques, contre nature, impraticables; car on conviendra qu'associer entre eux les filateurs, les tisserands, les forgerons, les mécaniciens, les mineurs, qu'associer entre elles ces associations, puis les nations elles-mêmes; que fixer par décret, la valeur des choses, et créer un numéraire de papier qui ne se refuserait jamais; ou enfin, tenir constamment ouverts, pour le compte de l'état, des ateliers où l'on fabriquerait de la soierie, des châles, de la bijouterie, des aiguilles, etc., que tout cela vaut bien la folie du communisme. Le troisième caractère de ces systèmes, c'est de violer la propriété, comme le communisme lui-même, de la violer gravement, car prendre forges, usines, mines, pour les livrer à l'association, ce qui ne pourrait se faire qu'en les payant avec des rentes discréditées par l'immensité de l'émission, réduire à volonté toutes les valeurs, supprimer une partie des loyers, fermages, intérêts de capitaux, tenir ouverts aux dépens des contribuables des ateliers nationaux en rivalité avec les ateliers privés, élever d'une part et arbitrairement les salaires, de l'autre avilir les prix, c'est atteindre la propriété de mille manières également cruelles, c'est la violer, la torturer, la détruire, au lieu de l'abolir franchement comme le communisme. Le quatrième caractère, c'est de ne rien faire pour le peuple entier, de s'occuper exclusivement de quelques ouvriers agglomérés des villes; et le cinquième, enfin, c'est d'avoir constamment recours à un être commun, chargé de suffire à toutes les fantaisies, le trésor de l'Etat, c'est-à-dire le trésor de tout le monde, et des pauvres encore plus que des riches, car les riches, quelque durement qu'on les impose, produisent peu, parce qu'ils ne sont pas nombreux, si peu que leur ruine absolue n'enrichirait pas le budget.

Le bien de tous avec les moyens de tous, ne se trouve évidemment dans aucun des systèmes proposés.

De ce qui précède, il résulte que les *socialistes*, avec la prétention de se séparer des *communistes*, n'en violent pas moins le principe de la propriété, sont seulement plus inconséquents et moins sincères, ne s'occupent en réalité que d'une partie du peuple, non pas de la partie la plus souffrante, mais de la plus agitée, de la plus agitable, et que parmi eux, enfin, les seuls qui fassent quelque chose de sérieux pour celle dont ils s'occupent, sont ceux qui tout simplement proposent de le payer à tant par jour, comme l'avait imaginé M. de Robespierre, afin de l'avoir à sa disposition. Les communistes sont de purs utopistes; les socialistes ont la prétention d'être des esprits plus pratiques, et ils ne justifieraient, à mon avis, cette prétention qu'en s'avouant factieux, car je ne saurais définir autrement la volonté de payer à tant par jour, pour ne leur rien donner à faire, cent mille ouvriers à Paris, cinq à six mille à Rouen, et un nombre proportionné à Lille, à Lyon, à Marseille.

Ou utopistes, ou factieux, voilà comment je définis les philosophes, qui, pour ne pas s'appeler *communistes*, ont imaginé de s'appeler *socialistes*. Je leur demande pardon de cette manière de les définir, je les supplie de croire que, dans mon jugement sur leurs systèmes, il n'entre pas la moindre rancune contre leur personne, mais une incurable aversion pour la déraison orgueilleuse, stérile et perturbatrice.

FIN DU LIVRE III.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE,

Jeudi 7 Décembre 1848. — (Représentation n° 75.)

La sixième représentation de :

GUILLAUME D'ORANGE
OU
L'UNION D'UTRECHT,

grand-opéra en quatre actes et sept tableaux, arrangé pour la scène française par M. Auguste Clavareau, musique de M. Carl Eckert.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.

Vrijdag 8 December. (N° 18 in het abonnement.)

FEEST-CANTATE VOOR 'SKONINGS VERJAARDAG,
6 DECEMBER 1848.

Woorden van den Heer F. H. Greb, muziek van den Heer J. M. Coenen. De solo's zullen gezongen worden door Mw S. Sablairolles en den Heer C. P. Guinta d'Albani. De koren zullen door HH. liefhebbers gezongen worden.

Een Huwelijks-Voorstel op Helgoland,
dramatisch tafereel in twee bedrijven.

Het Wetboek der Vrouwen,
blijspel met zang in één bedrijf.

Orde der voorstelling: 1. *Een Huwelijks-Voorstel.* 2. *Het Wetboek der Vrouwen.* 3. *Feest-Cantate.*

ANNONCES.

AVIS.

Le libraire W. P. VAN STOCKUM, demeurant à La Haye, *Buitenhof*, lettre K, n° 98, vendra publiquement, le lundi 11 décembre prochain et jours suivants, une collection considérable DE LIVRES rares et précieux de *Théologie*, *Histoire*, *Jurisprudence*, *Droit politique*, *Economie politique*, *Philosophie*, *Morale*, *Beaux-Arts*, *Littérature et poésie*; ainsi qu'une collection d'ATLAS, CARTES, AUTOGRAPHES, TABLEAUX, DESSINS, RECUEILS DE GRAVURES DÉTACHÉES; Portraits, etc.; — provenant en partie de la succession de M. le baron S. Dedel, envoyé des Pays-Bas à Londres; de M. D. W. A. Fatyn, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais et membre du conseil de la ville de La Haye; et de M. J. G. Meesman.

On peut se procurer le Catalogue de la vente chez le libraire Van Stockum, prix 25 cents. (256)

A LOUER POUR LE 1er MAI PROCHAIN.

Une grande et spacieuse MAISON, sise dans un des beaux quartiers de La Haye, et composée, au rez de-chaussée, de quatre chambres, au premier étage, de cinq pièces, et au second, de deux chambres, avec chambres de domestiques, greniers, caves, cuisines, offices et une cour.

S'adresser au bureau du *Journal de La Haye.* (246)

EN VENTE

Chez LES HÉRITIERS DOORMAN, Libraires, *Lange Poten* à La Haye, T. H. HENDRIKSEN, *Hoogstraat*, à Rotterdam, B.e TARRIDE, *Longue rue de l'Ecuyer*, à Bruxelles, et chez MAX KORNICKER, *Place Verte* à Anvers :

NOUVELLE ÉDITION,
AVEC QUARANTE GRAVURES COLORIÉES,

LA PRESERVATION
PERSONNELLE,

(33e ÉDITION, TRADUCTION EN FRANÇAIS,) AVEC QUARANTE GRAVURES.

PRIX : 5 FR., — sous enveloppe.

Traité médical sur le mariage et ses secrets désordres, sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, résultats ordinaires des premières années de la vie qui tendent à détruire notre énergie physique et mentale, toute passion, enfin tous les attributs de la virilité; illustré de quarante figures coloriées, sur l'anatomie, la physiologie et les maladies des organes de la génération, expliquant clairement leurs structures, usages et fonctions, et les déplorables effet produits sur eux par l'onanisme, les excès, etc., avec les observations pratiques sur es habitudes secrètes des colléges, la faiblesse nerveuse, la syphilis, le rétrécissement de l'urètre, les indigestions, l'hypocondrie, la folie, les éruptions, les rhumatismes, la phthisie, etc.; par le docteur Samuel La' Mert, médecin consultant, 37, Bedford Square, a Londres, membre de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la société médicale de Londres, licencié au collége des pharmaciens de la même ville, etc., etc.

Incontestablement cet utile et curieux ouvrage devrait se trouver dans toutes les mains, (66,000 exemplaires vendus en Angleterre en peu de temps prouvent suffisamment en sa faveur. (187)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MARDI 5 DÉCEMBRE. — Les cours des fonds hollandais se sont rétablis de leur mouvement rétrograde d'hier. Les intégrales ont donné lieu à des affaires animées.

En fonds espagnols, les ardoins étaient demandés en hausse, les autres fonds espagnols se sont plus ou moins ressentis de cette tendance favorable. Les portugais aussi étaient plus recherchés.

PARIS, LUNDI 4 DÉCEMBRE. — Nous avons à signaler sur les fonds publics une hausse considérable, mais qui ne paraît pas avoir d'autre cause que des escomptes assez importants. Il avait été annoncé qu'à l'ouverture du parquet il serait escompté 55,000 fr. de rentes 5 %, ce qui a eu lieu; mais il paraîtrait que vers les 2heures 1/2 de nouveaux escomptes ont été faits; et alors la vente, qui était déjà très ferme, a pris un essor très rapide, les vendeurs a découvert étant obligés de racheter à tout prix. C'est la seule cause qu'on ait donnée à la forte hausse d'aujourd'hui, car la nouvelle de l'arrivée du pape à Marseille, qui a circulé, paraît n'avoir pas eu d'influence sur les fonds.

Au comptant : Le 5 %, ouvert à 66-10 est tombé à 65-85, mais il s'est relevé aussitôt et, par un mouvement suivi, s'est élevé et fermé à 67 f. en hausse de 1 % sur samedi. Le 3 %, ouvert à 43 05, est tombé à 42-85, pour remonter à 44 et finir à 43 75, en hausse de 75 c. L'emprunt a fait 65-70 au plus bas et 66-90 au plus haut cours auquel il ferme, en hausse de 1-25 %. Les actions de la banque de France restent au plus haut à 1415, en hausse de 25 f. — A terme comparativement aux cours de clôture de samedi, le 5 % est monté de 1-25 % à 67, le 3 %, de 70 c. à 43-70 et l'emprunt de 1-05 à 66-80.

Chemins de fer. — Comme toujours la bonne tenue des fonds a eu une heureuse influence sur les cours des chemins. L'Orléans est monté de 30 f., le Rouen de 7-50, le Marseille et le Versailles (rive dr.), de 5 f., le nord de 3-75 et le Bâle, le Versailles (rive gauche), le Bordeaux et le Tours à Nantes, de 1-25. Le centre, le Strasbourg et le Lyon n'ont pas varié. A terme, il s'est fait quelques affaires sur l'Orléans de 607-50 à 630 et sur le nord de 342-50 à 345.

Fonds étrangers. — Peu d'affaires. Le 5 % belge (1842) a baissé de 1/8 % à 78 1/8 et le 4 1/2 % est remonté de 1/4 % à 72 Il y a hausse de 1/2 % sur l'emprunt rom. à 53 (il a ouvert à 50 f.) et baisse de 5 f. sur celui de Piémont à 828. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

ANVERS, MARDI 5 DÉCEMBRE. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges : 5 % 78 % A.; d° 4 1/2 % 72 % P.; d° 2 1/2 % ont été traités à 39 7/18 et restent 39 3/8 % A. — Fonds espagnols 5 % 9 3/16 % fait et A.; dito 3 % dette intér. 18 5/16 % fait et reste A. — Obligations romains 55 1/2 % fait e restent P.

2 3/4 h. — Fonds belges 2 1/2 % 39 7/16 % A. et 39 1/2 % A.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 5 DECEMBRE.

Dette act... $2\frac{1}{2}$	$46\frac{5}{8}$	Dito..........3	$25\frac{5}{8}$	Certific. dit...6	
Dito dito.....3	$55\frac{5}{8}$	D° int. à 6 m.3	$18\frac{1}{4}$	Pologne Cert.4	
Dito en liq....3		Coup. Ardoin.	$6\frac{1}{8}$, $\frac{3}{16}$	Lots Pol. fl.300	
Dito dito.....4	$71\frac{1}{16}$	Passive	3	Dito dito.fl.500	
Emp des I.-O.4		Deferred		Amér.Phil. B. 6	
S. d'Am.... $3\frac{1}{2}$	$71\frac{5}{8}$, $72\frac{5}{8}$	Dett. diff. à P.	$2\frac{1}{16}$	Dito Act. de B.	
Soc. de C... $4\frac{1}{2}$	$136\frac{5}{8}$, 137	Portug. à L^s. 3	$23\frac{1}{4}$	Autr. Mét. ...5	66
Lac de Harl. 5		Dito dito.....4	$24\frac{1}{4}$	Dito..........$2\frac{1}{2}$	$34\frac{1}{16}$
C. de f^r du R. $4\frac{1}{2}$	$76\frac{5}{8}$	D° int. à 1 Conto		Dito...........4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope.5	$98\frac{5}{8}$	Brés 5	$76\frac{1}{4}$
Dito.......... $4\frac{1}{2}$	$86\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$	Dito dito......5		Dito 1843......5	75
Belgique..., $4\frac{1}{2}$		Certific. dito 5	$88\frac{3}{4}$	N. Mexic........5	
D° Rothsch $2\frac{1}{2}$	$37\frac{5}{16}$	Dito dito......4	$77\frac{3}{4}$	Peru.............6	$22\frac{1}{4}$
Esp.Ard.85l. 5	$9\frac{1}{16}$	Bill. Stieglitz.4	$77\frac{5}{8}$	Grenade.........1	
Dito de 510l. 5	$9\frac{5}{16}$	Cert. à Hamb.5		Venez ....$2\frac{1}{2}$	
Dito Pièc. c. 5	$9\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$	Insc. au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 5 DÉCEMBRE.

PAYS-BAS.—Dette activ. $2\frac{1}{2}$ % $46\frac{3}{8}$	ESP.— Ard. int. L. 510 5 0/0
Dito dito 3 »	RUSSIE. — Emprunt 5 »
Dito dito 4 » 71	Stieglitz. 4 »
ESP. — Ard. de L. 170. 5 »	AUTRICHE.—Certi. Mét. $2\frac{1}{2}$ »

BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE.

3p.c au compt	43 75	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	43 70	» $2\frac{1}{2}$ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	66 90	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	110
» fin cour.	66 80	Esp. dette act.		» » r. g.	105
5p.c. au compt	67	» différée...		» Orléans	630
» fin cour.	67	» nouv. 3 p.		» Rouen......	360
Banq. de Franc	1415	» dette int.		Paris Nord	345
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.		» Strasb...	326 25
Belg. 5 p. 1840	$78\frac{1}{2}$	Rome Em. 1844	53	» Lyon.....	357 50
» 5 p. 1842	$78\frac{1}{8}$			Zinc. Vieille Mt.	
» $4\frac{1}{2}$ 1844	72			» Gr. Montag.	1950

BOURSE D'ANVERS DU 5 DECEMBRE.

BELG. C de la		AUTR. Métal. 5		Dette diff. 1831	
bq B. . . $2\frac{1}{2}$		Dito $2\frac{1}{2}$		Dito pass. 1831	
Cert. de la soc.		L^s/250E.1839		RUSSIE. Emp. à	
g. R. . . $2\frac{1}{2}$	$39\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$ P	Dito de ƒ500.	1495 P	Ams. H, C^e 5	
Emprunt. . 3		Pol. L^s de ƒ300	340-352	Dito d° nouv. 5	
Dito. 4		Dito de ƒ500.	265	PRUSSE. Dito l.	
Dito. . . . $4\frac{1}{2}$	$71\frac{7}{8}$, $\frac{1}{2}$ P	BADE. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	$78\frac{1}{8}$ A	ƒ50 1840. .		NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5		Dito 1845. . .		ETAT ROMAIN. 5	$55\frac{1}{2}$ P
HOLL. D^e act. $2\frac{1}{2}$		Esp. Ep. 1834 5	$9\frac{1}{8}$		

BOURSE DE FRANCFORT DU 4 DÉCEMBRE.

Métaliques . . 5	$69\frac{1}{2}$, $\frac{5}{8}$	Métalliq. 2 1/2	$36\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$	Emp 1839 fl 250	$79\frac{1}{4}$, 80
» . . 4	$55\frac{1}{2}$, $56\frac{1}{2}$ P	Banque......	1168 1175	Hollande. 2 1/2	$46\frac{7}{8}$ à $47\frac{1}{8}$
» . . 3		Emp 1834 fl 500	$119\frac{1}{4}$, $120\frac{1}{4}$	Espagn. d. int.	$18\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$

BOURSE DE BERLIN DU 4 DÉCEMBRE.

Empr. vol. . 5	$99\frac{3}{4}$ A	Ch Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Obligat. . 3 1/2	$79\frac{7}{8}$ A	Obl de la S.C.M.	$92\frac{1}{8}$ P	Lots de Pol. 500	$69\frac{1}{2}$, 70
Russ. (Roths.).	$103\frac{1}{4}$ A	Banque de Prus	90	Dito 300	$96\frac{1}{2}$
Dito Stiegl. 4	$83\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$ P				

BOURSE DE VIENNE DU 1 DECEMBRE.

Métalliques. . 5	$79\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$	Emprunt 1834.	136, 137	Act. de la Banq.	1095, 1100
» . . 4		» 1839.	83, 84	Lots de 500 fl.	
» . . 3	48, $48\frac{1}{2}$	Ch. de fer Milan.	$63\frac{1}{2}$, 64	Dito de 250 »	
» 2 1/2	41, $41\frac{1}{2}$	» du Nord.	$100\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$		

CHANGES D'AMSTERDAM DU 5 DÉCEMBRE.

Paris 2/m	$56\frac{1}{4}$ A	Naples 2/m.....	76 A	Londres court.	$12.02\frac{1}{2}$ P
court....	$56\frac{3}{4}$ P	Vienne 6/S.....	$31\frac{3}{4}$ A	2/m...	$11.97\frac{1}{2}$ P
Madrid 3/m....	236 A	Francfort 6/S..	$98\frac{3}{4}$ P	Hamb. court....	34[illegible] A
Lisbonne 3/m.	$41\frac{3}{8}$ A	S-Pétersb. 2/m.	181 A	2/m...	34[illegible] A
Gênes 2/m......	45 A				

CHANGES D'ANVERS DU 5 DÉCEMBRE.

Amsterdam c^t.	$\frac{1}{4}$ % av. A	2/m.		Francfort c^t.	$210\frac{1}{4}$ P
2/m.		Londres court.	25,50 $52\frac{1}{2}$	2/m.	
Rotterdam c^t.		2/m.	(P	Escompte. . .	4 % A
2/m.		Hambourg c^t.	$185\frac{1}{4}$ A		
Paris court . .	$\frac{1}{8}$ $\frac{1}{4}$ % av.	2/m.			

CHANGES DE BERLIN DU 4 DÉCEMBRE.

Amst. court. .	$143\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$ A	Hamb. 2/m.	$150\frac{3}{4}$	Vienne 2/m...	$91\frac{3}{8}$, $\frac{1}{2}$
2/m. . .	$142\frac{1}{2}$ A	Londres 3/m.	$6.25\frac{3}{4}$	Francf. 2/m...	56.22
Hamb. court...	$150\frac{3}{8}$, $\frac{7}{8}$	Paris 2/m.	$80\frac{3}{4}$	St-Petb 3/S....	$105\frac{1}{2}$, [illegible]

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MERCREDI 6 DÉCEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	$2\frac{1}{2}$	0/0	46 [illegible]
	Dito dito	3	»	[illegible]/16
	Dito dito	4	»	[illegible] 15/16
ESPAGNE —	Ardoins de L. 510.	5	»	9 1/2
	Dito intér. L. 510	3	»	18 1/4
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816. . .	5	»	98 1/2
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques.	$2\frac{1}{2}$	»	34 7/8

A LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui* N° 75.